

## Acte de candidature d'un candidat à une élection fédérale (générale ou partielle)

---

Formulaire prescrit en vertu de l'article 66 de la *Loi électorale du Canada*

À DÉPOSER APRÈS LA DÉLIVRANCE DE L'AVIS DE CONVOCATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 67(1) DE LA LOI ÉLECTORALE  
Tous les champs marqués par un astérisque \* sont obligatoires.

| Nom du candidat (Nom complet du candidat) |                      |
|---|----------------------|
| Prénom *                                  | Nom de famille *     |
| <input type="text"/>                      | <input type="text"/> |

| Circonscription             |
|-----------------------------|
| Nom de la circonscription * |
| <input type="text"/>        |

| Pour usage interne seulement     |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| Numéro d'inscription du candidat | <input type="text"/> |
| Date de réception                | <input type="text"/> |

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>   | <b>2</b>  |
| <b>SECTION A - RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT (OBLIGATOIRE) .....</b>       | <b>4</b>  |
| <b>SECTION B - DÉLÉGUÉ DE CAMPAGNE (FACULTATIF).....</b>                    | <b>8</b>  |
| <b>SECTION C - AGENT OFFICIEL (OBLIGATOIRE).....</b>                        | <b>10</b> |
| <b>SECTION D - VÉRIFICATEUR (FACULTATIF).....</b>                           | <b>12</b> |
| <b>SECTION E - BUREAU DE CAMPAGNE (FACULTATIF).....</b>                     | <b>14</b> |
| <b>SECTION F - ÉLECTEURS CONSENTANT À LA CANDIDATURE (OBLIGATOIRE).....</b> | <b>15</b> |
| <b>SECTION G - ÊTES-VOUS PRÊT À SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE? .....</b>      | <b>30</b> |

## Renseignements généraux

### Qualification du candidat

Tout citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans le jour d'élection peut se porter candidat à une élection, à moins d'être jugé comme inéligible conformément à l'[article 65 de la Loi électorale du Canada](#) énumérant les personnes qui ne partagent pas le droit de se porter candidat:

- les personnes qui n'ont pas qualité d'électeur le jour où leur acte de candidature est déposé;
- les personnes qui sont inéligibles aux termes de l'alinéa 502(3)a);
- les membres de l'assemblée législative d'une province;
- le directeur général des élections
- les juges nommés par le gouverneur en conseil, à l'exception des juges de la citoyenneté nommés sous le régime de la [Loi sur la citoyenneté](#);
- les personnes incarcérées dans un établissement correctionnel;
- les fonctionnaires électoraux;
- les personnes qui étaient candidates lors d'une élection antérieure, dans les cas où les documents visés au paragraphe 477.59(1) n'ont pas été produits pour cette élection dans les délais ou les délais supplémentaires impartis pour leur production.

Vous pouvez vous porter candidat dans une seule circonscription à la fois; toutefois, il n'est pas nécessaire que vous résidez dans cette circonscription.

Les procédures pertinentes et les responsabilités du candidat sont énoncées à la [partie 6](#) de la *Loi électorale du Canada*.

### Pièces d'identité et utilisation d'un nom alternatif

Au dépôt de l'*Acte de candidature*, vous devez fournir une preuve d'identité au directeur du scrutin. Vous pouvez soumettre vos pièces d'identité directement, ou la personne qui dépose votre *Acte de candidature* peut déposer des copies tant qu'elles sont préalablement signées par vous.

Si vous souhaitez qu'un nom différent apparaisse sur le bulletin de vote, vous devez fournir au directeur du scrutin des documents prouvant que vous êtes généralement connu sous ce surnom. Cette exigence s'applique si vous voulez utiliser un autre prénom (même s'il s'agit d'une abréviation normale de votre prénom) ou nom de famille (par exemple, votre nom marital s'il ne s'agit pas de votre nom de famille légal) que ceux qui apparaissent sur la pièce d'identité fournie.

Pour obtenir plus de renseignements, y compris la liste des pièces d'identité autorisées et des documents prouvant que vous êtes généralement connu sous un autre nom, consultez la [Liste des pièces d'identité autorisées pour les candidats](#) (EC 20014) sur la page [Comment se porter candidat](#) du site Web d'Élections Canada.

### Soutien d'un parti politique

Si votre candidature est soutenue par un parti politique, ce dernier doit transmettre le document nécessaire indiquant votre nom au directeur général des élections au plus tard 24 heures avant la clôture des candidatures. Le directeur du scrutin ne peut pas confirmer votre candidature tant que le parti n'a pas attesté qu'il vous soutient. Nous vous suggérons de communiquer avec le parti politique avant de soumettre votre *Acte de candidature* pour vous assurer que cette information a été transmise.

## Renseignements généraux

### Collecte de signatures d'électeurs consentant à la candidature

Vous devez fournir le nom, l'adresse et la signature d'au moins 100 personnes ayant qualité d'électeur (citoyens canadiens âgés d'au moins 18 ans le jour d'élection) et qui résident habituellement dans la circonscription où vous désirez vous porter candidat. Élections Canada recommande de recueillir au moins 150 signatures pour vous assurer de combler cette exigence.

**Remarque:** Dans le cas des circonscriptions étendues ou éloignées énumérées à l'[annexe 3](#) de la *Loi électorale du Canada*, le nombre minimum de signatures requis est de 50.

**Remarque :** Pour la prochaine élection générale, les pages de l'ancien formulaire prescrit pour la collection de signatures (partie 7 de l'*Acte de candidature*) seront acceptées.

### Date limite pour déposer l'Acte de candidature

L'*Acte de candidature* dûment rempli et tous les documents à l'appui doivent être soumis au directeur du scrutin soit par le candidat ou son délégué de campagne.

Conformément à la Loi électorale du Canada, l'*Acte de candidature* doit être déposé entre le jour où le directeur du scrutin publie l'*Avis de convocation* et la clôture des candidatures à 14:00 (heure locale) le 21<sup>e</sup> jour avant le jour d'élection.

Les coordonnées du bureau du directeur du scrutin seront publiées sur le site Web d'Élections Canada après la délivrance du bref. Nous vous recommandons de prendre rendez-vous avec le directeur du scrutin le plus tôt possible après la délivrance de l'*Avis de convocation* afin d'avoir suffisamment de temps pour corriger l'*Acte de candidature*, si nécessaire, avant la clôture des candidatures.

### Infraction

En vertu de l'article 89 et de l'alinéa 486(3)a) de la *Loi électorale du Canada*, le fait de consentir à se porter candidat sans être éligible constitue une infraction. De plus, conformément à l'alinéa 499(2)a) et au paragraphe 549(3), le fait de prêter faussement un serment prévu par la Loi électorale du Canada constitue aussi une infraction.

### Inspection publique

Toute personne peut examiner l'*Acte de candidature* rempli au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. L'*Acte de candidature* peut être transmis au commissaire aux élections fédérales pour assurer la conformité et l'exécution appropriée de la Loi électorale du Canada. Il peut également être consulté au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada.

### Pour de plus amples renseignements

Pour en savoir plus, visitez la page [Comment se porter candidat](#) du site Web d'Élections Canada ou communiquez directement avec le Réseau de soutien aux entités politiques.

Téléphone : 1-800-486-6563  
ATS : 1-800-361-8935  
Courriel : [CSEP-PESC@elections.ca](mailto:CSEP-PESC@elections.ca)  
Adresse : Élections Canada  
postale : 30, rue Victoria  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M6

## Section A - Renseignements sur le candidat (obligatoire)

Tous les champs marqués par un astérisque \* sont obligatoires.

### Circonscription

Inscrivez en lettres moulées le nom de la circonscription dans laquelle vous vous portez candidat. Vous pouvez vous présenter à l'élection dans une seule circonscription à la fois. Toutefois, il n'est pas nécessaire que vous résidez dans cette circonscription.

Nom de la circonscription \*

### Nom du candidat

Inscrivez en lettres moulées votre **prénom** et **nom de famille**. Le nom ne doit comporter aucun titre, grade, ou autre préfixe ou suffixe. Au dépôt de l'*Acte de candidature*, vous devez fournir au directeur du scrutin une preuve d'identité qui correspond au prénom et nom de famille indiqués ci-dessous. (par. 66(2), al. 67(2)a) et b) de la *Loi électorale du Canada*)

Prénom(s) \*

Nom de famille \*

### Nom sur le bulletin de vote

Vous pouvez demander qu'un nom alternatif soit inscrit sur le bulletin de vote; toutefois, vous devez fournir au directeur du scrutin les documents requis pour prouver que vous êtes généralement connu sous le surnom. Pour en savoir plus sur les documents autorisés, consultez la page [Comment se porter candidat](#) sur le site Web d'Élections Canada. (par. 67(5) de la *Loi électorale du Canada*)

Nom sur le bulletin de vote \*

Option 1 : Utiliser le prénom et nom de famille indiqués ci-dessus (n'inscrivez rien dans les champs ci-dessous).

Option 2 : Utiliser un autre nom que le prénom et nom de familles indiqués ci-dessus (remplissez les champs ci-dessous).

Prénom(s) sur le bulletin de vote

Nom de famille sur le bulletin de vote

### Appartenance politique

Indiquez votre appartenance politique (le nom du parti politique enregistré ou admissible, ou la mention « indépendant(e) »). Si aucune appartenance politique n'est indiquée, une série de tirets noirs figureront sous votre nom sur le bulletin de vote.

**Remarque:** Pour qu'une appartenance politique soit indiquée sur le bulletin de vote, le parti doit attester son soutien auprès d'Élections Canada. Nous vous recommandons fortement de confirmer avec votre parti politique et votre directeur du scrutin pour mieux vous assurer que votre nom a bien été soumis.

Appartenance politique

**Section A - Renseignements sur le candidat (obligatoire)**

Tous les champs marqués par un astérisque \* sont obligatoires.

| Renseignements du candidat |                                  |  |
|----------------------------|----------------------------------|--|
| Genre                      | Date de naissance (AAAA-MM-JJ) * | Langue de correspondance *   |
|                            |                                  | <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais |

| Coordonnées   |       |                                |       |                       |
|---|-------|--------------------------------|-------|-----------------------|
| Une fois que la candidature sera confirmée, Élections Canada enverra à l'adresse courriel indiquée ci-dessous une invitation pour accéder au portail en ligne du Centre de service aux entités politiques (CSEP). |       |                                |       |                       |
| Adresse courriel  |       |                                |       |                       |
| Numéro de téléphone principal *   | Poste | Numéro de téléphone secondaire | Poste | Numéro de télécopieur |

| Adresse résidentielle |                          |                 |
|-----------------------|--------------------------|-----------------|
| N° de l'unité         | N° de la rue             | Nom de la rue * |
|                       |                          |                 |
| Ville *               | Province ou territoire * | Code postal *   |

| Adresse postale – utiliser l'adresse résidentielle <input type="checkbox"/> |                          |               |
|---|--------------------------|---------------|
| N° de l'unité   | N° de la rue             | Nom de la rue |
|   |                          |               |
| Ville *   | Province ou territoire * | Code postal * |

## Section A - Renseignements sur le candidat (obligatoire)

Tous les champs marqués par un astérisque \* sont obligatoires.

### Profession

Indiquez la profession à laquelle vous êtes généralement connu dans votre lieu de résidence habituelle. Veuillez noter que le terme « député » n'est pas une profession, mais un titre, et ne sera pas accepté. Le terme « parlementaire » est toutefois accepté. (par. 66(3) de la *Loi électorale du Canada*)

Profession \*

### Communication de renseignements au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique et à la Chambre des communes, notamment à la Bibliothèque du Parlement

Pour aider les nouveaux députés, Élections Canada communiquera le nom, le genre, l'adresse résidentielle, le numéro de téléphone, l'adresse courriel, la profession, la langue de correspondance préférée, la circonscription et l'appartenance politique des candidats qui l'autorisent au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique et à la Chambre des communes, notamment à la Bibliothèque du Parlement.

Autorisez-vous Élections Canada à communiquer vos renseignements personnels au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique et à la Chambre des communes, notamment à la Bibliothèque du Parlement? \*

Oui

Non

### Avis de confidentialité

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada*. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*.

Sous réserve de votre consentement, vos coordonnées pourraient être partagées avec la Chambre des communes, notamment la Bibliothèque du Parlement, et le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique pour faciliter la communication et l'orientation des nouveaux députés. Si vous fournissez une adresse URL, elle sera affichée sur le site Web d'Élections Canada pour faciliter la communication et accroître l'accessibilité du cadre électoral et du processus démocratique pour les électeurs.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels.

Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section A - Déclaration solennelle du candidat (obligatoire)

Tous les champs marqués par un astérisque \* sont obligatoires.

### Déclaration du candidat

Je, soussigné(e), déclare solennellement que :

1. mon nom (y compris tout autre nom que je souhaite voir figurer sur le bulletin de vote), mon adresse, et ma profession sont tels qu'indiqués à la section A de cet *Acte de candidature*;
2. je désigne l'adresse résidentielle permanente indiquée dans cet *Acte de candidature* comme étant mon adresse aux fins de signification de pièces et documents en vertu de la Loi électorale du Canada;
3. le nom et l'adresse résidentielle permanente de mon agent officiel et le nom, l'adresse et la profession de mon vérificateur (s'il y a lieu) sont tels qu'indiqués aux sections C et D de cet *Acte de candidature*;
4. les renseignements concernant mon appartenance politique sont tels qu'indiqués à la section A de cet *Acte de candidature*; et
5. si le directeur du scrutin n'est pas en mesure de confirmer que le parti politique indiqué à la section A de cet *Acte de candidature* soutient ma candidature, je souhaite de : \*
  - soit d'être désigné par la mention « indépendant(e) » sur le bulletin de vote,
  - soit de n'avoir aucune désignation d'appartenance politique (c'est-à-dire qu'une série de tirets noirs paraisse sous mon nom sur le bulletin de vote),
  - soit de retirer mon *Acte de candidature*.

Je déclare en outre que :

1. je consens à me porter candidat(e);
2. je suis citoyen canadien et j'aurai au moins 18 ans le jour d'élection;
3. je ne suis pas inéligible conformément à l'article 65 de la *Loi électorale du Canada*;
4. je consens à ce que mon agent officiel et mon délégué de campagne (s'il y a lieu) accèdent en mon nom au matériel électoral fourni en ligne ou au bureau d'Élections Canada, y compris aux listes électorales distribuées par Élections Canada; et
5. je suis conscient(e) des obligations qui m'incombent en vertu de la Loi électorale du Canada.

Signature du candidat\*

Date (AAAA-MM-JJ) \*

### Signature de la personne qui reçoit la déclaration solennelle

En vertu du paragraphe 549(1) de la *Loi électorale du Canada*, la déclaration solennelle doit être faite en présence d'un juge, fonctionnaire électoral, fonctionnaire électoral d'unité au sens de l'article 177, notaire public, juge de la cour provinciale, juge de paix, ou commissaire aux serments autorisé dans la province.

Signature de la personne qui reçoit la déclaration solennelle \*

Date (AAAA-MM-JJ) \*



## Section B - Délégué de campagne (facultatif)

Si vous nommez un délégué de campagne, tous les champs marqués par un astérisque \* sont obligatoires.

### Renseignements du délégué de campagne

Un candidat peut autoriser une autre personne (désigné comme le « délégué de campagne » dans l'*Acte de candidature*) à agir en son nom durant l'élection. Le délégué de campagne peut déposer l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui. (par. 67(7) de la *Loi électorale du Canada*)

**Remarque :** Le délégué de campagne n'a pas accès aux rapports financiers du candidat.

|          |                  |  |
|----------|------------------|--|
| Prénom * | Nom de famille * | Langue de correspondance *   |
|          |                  | <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais |

### Coordonnées

Une fois que la candidature sera confirmée, Élections Canada enverra à l'adresse courriel indiquée ci-dessous une invitation pour accéder au portail en ligne du Centre de service aux entités politiques (CSEP).

Adresse courriel

|                                 |       |                                |       |                       |
|---------------------------------|-------|--------------------------------|-------|-----------------------|
| Numéro de téléphone principal * | Poste | Numéro de téléphone secondaire | Poste | Numéro de télécopieur |
|---------------------------------|-------|--------------------------------|-------|-----------------------|

### Adresse résidentielle

|               |              |                 |
|---------------|--------------|-----------------|
| N° de l'unité | N° de la rue | Nom de la rue * |
|---------------|--------------|-----------------|

|         |                          |               |
|---------|--------------------------|---------------|
| Ville * | Province ou territoire * | Code postal * |
|---------|--------------------------|---------------|

### Adresse postale – utiliser l'adresse résidentielle

|               |              |               |
|---------------|--------------|---------------|
| N° de l'unité | N° de la rue | Nom de la rue |
|---------------|--------------|---------------|

|       |                        |             |
|-------|------------------------|-------------|
| Ville | Province ou territoire | Code postal |
|-------|------------------------|-------------|

## Section B - Avis de confidentialité et déclaration de délégué de campagne (facultatif)

Si vous nommez un délégué de campagne, tous les champs marqués par un astérisque \* sont obligatoires.

### Avis de confidentialité

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la Loi électorale du Canada.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi électorale du Canada. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels.

Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

### Autorisation du délégué de campagne par le candidat

En vertu du paragraphe 66(1) de la *Loi électorale du Canada*, j'autorise la personne identifiée dans le présent article à agir à titre de déléguée de campagne.

Signature du candidat \*

Date (AAAA-MM-JJ) \*

### Signature du délégué de campagne du candidat

Je, soussigné(e), délégué(e) de campagne du candidat nommé dans l'*Acte de candidature* présent, déclare que:

1. par la présente, j'accepte d'agir à titre de personne autorisée pour le candidat nommé aux présentes conformément à la Loi électorale du Canada;
2. je suis pleinement conscient(e) des tâches et obligations qui m'incombent en vertu de la Loi électorale du Canada.

Signature du délégué de campagne \*

Date (AAAA-MM-JJ) \*

## Section C - Agent officiel (obligatoire)

Tous les champs marqués par un astérisque \* sont obligatoires.

### Renseignements de l'agent officiel

L'agent officiel est chargé de la gestion des opérations financières de la campagne et de la production des rapports financiers à Élections Canada, en conformité avec la Loi électorale du Canada. Pour en savoir plus, veuillez consulter le *Manuel sur le financement politique des candidats et des agents officiels*.

**Remarque \*** : Le candidat, l'agent officiel, et le vérificateur doivent tous être des personnes différentes.

|          |                  |  |
|----------|------------------|--|
| Prénom * | Nom de famille * | Langue de correspondance préférée *                                |
|          |                  | <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais |

### Coordonnées

Une fois que la candidature sera confirmée, Élections Canada enverra à l'adresse courriel indiquée ci-dessous une invitation pour accéder au portail en ligne du Centre de service aux entités politiques (CSEP).

Adresse courriel

|                                 |       |                                |       |                       |
|---------------------------------|-------|--------------------------------|-------|-----------------------|
| Numéro de téléphone principal * | Poste | Numéro de téléphone secondaire | Poste | Numéro de télécopieur |
|                                 |       |                                |       |                       |

### Adresse résidentielle

N° de l'unité      N° de la rue      Nom de la rue \*

Ville \*      Province ou territoire \*      Code postal \*

### Adresse postale – utiliser l'adresse résidentielle

N° de l'unité      N° de la rue      Nom de la rue

Ville      Province ou territoire      Code postal

## Section C - Avis de confidentialité et déclaration de l'agent officiel (obligatoire)

Tous les champs marqués par un astérisque \* sont obligatoires.

### Avis de confidentialité

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la Loi électorale du Canada.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi électorale du Canada. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels.

Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

### Signature de l'agent officiel

Je, soussigné(e), agent officiel du candidat nommé dans l'*Acte de candidature* présent, accepte d'agir en qualité d'agent officiel pour ce candidat aux fins de la Loi électorale du Canada.

Je déclare en outre que:

1. je suis pleinement conscient(e) des tâches et obligations qui m'incombent en vertu de la Loi électorale du Canada;
2. j'ai la capacité de contracter dans la province ou le territoire où se trouve cette circonscription;
3. je suis admissible à la charge d'agent officiel en vertu de l'article 477.2\* de la *Loi électorale du Canada*.

\*L'article 477.2 de la *Loi électorale du Canada* stipule que les personnes suivantes ne sont pas admissibles à la charge d'agent officiel: un candidat, les fonctionnaires électoraux et le personnel du directeur du scrutin, les faillis non libérés, un vérificateur nommé conformément à la Loi électorale du Canada, les personnes qui ne sont pas des électeurs, et les personnes qui n'ont pas pleine capacité de contracter dans leur province de résidence habituelle.

Signature de l'agent officiel\*

Date (AAAA-MM-JJ) \*

## Section D - Vérificateur (facultatif)

Si vous nommez un vérificateur, tous les champs marqués par un astérisque \* sont obligatoires.

### Renseignements du vérificateur

Un vérificateur doit être nommé si:

- la campagne du candidat accepte des contributions de 10 000 \$ ou plus;
- la campagne du candidat engage des dépenses de 10 000 \$ ou plus; ou
- le candidat obtient 10 % ou plus des votes exprimés dans la circonscription.

Si, au moment du dépôt de l'*Acte de candidature*, aucun des seuils énoncés ci-dessus n'est atteint, vous n'avez pas à nommer un vérificateur; toutefois, vous pouvez quand même choisir de le faire. Si l'un des seuils est atteint par la suite, vous devrez nommer un vérificateur sans délai.

La personne ou la société – ou tout membre de cette dernière – qui souhaite agir comme vérificateur d'un candidat doit être un comptable professionnel en vertu des lois provinciales ou territoriales. (par. 477.3(1) de la *Loi électorale du Canada*)

Pour en savoir plus, veuillez consulter le *Manuel sur le financement politique des candidats et des agents officiels*.

|          |                  |  |
|----------|------------------|--|
| Prénom * | Nom de famille * | Langue de correspondance *   |
|          |                  | <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais |

### Coordonnées

Une fois que la candidature sera confirmée, Élections Canada enverra à l'adresse courriel indiquée ci-dessous une invitation pour accéder au portail en ligne du Centre de service aux entités politiques (CSEP).

Adresse courriel

|                                 |       |                                |       |                       |
|---------------------------------|-------|--------------------------------|-------|-----------------------|
| Numéro de téléphone principal * | Poste | Numéro de téléphone secondaire | Poste | Numéro de télécopieur |
|                                 |       |                                |       |                       |

### Renseignements sur l'organisation du vérificateur

|                 |                              |  |
|-----------------|------------------------------|--|
| Nom de la firme | Profession du vérificateur * | Titre professionnel *                                      |
|                 |                              | <input type="checkbox"/> CPA <input type="checkbox"/> FCPA |

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Numéro d'enregistrement de la désignation | Chèque à l'ordre de : |
|   |                       |

### Adresse (où le chèque est envoyé)

|               |              |                 |
|---------------|--------------|-----------------|
| N° de l'unité | N° de la rue | Nom de la rue * |
|               |              |                 |

|         |                          |               |
|---------|--------------------------|---------------|
| Ville * | Province ou territoire * | Code postal * |
|         |                          |               |

## Section D - Avis de confidentialité et déclaration du vérificateur (facultatif)

Si vous nommez un vérificateur, tous les champs marqués par un astérisque \* sont obligatoires.

### Avis de confidentialité

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la Loi électorale du Canada.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi électorale du Canada. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels.

Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

### Signature du vérificateur

Je, soussigné(e), accepte d'agir en qualité de vérificateur pour le candidat nommé dans cet *Acte de candidature*.

Je déclare aussi être conscient(e) des tâches et obligations relatives à ce poste en vertu de la Loi électorale du Canada et qualifié(e) pour agir comme vérificateur en vertu des paragraphes 477.3(1) et (2) de la *Loi électorale du Canada*.

Signature du vérificateur \*

Date (AAAA-MM-JJ) \*

**Section E - Bureau de campagne (facultatif)**

**Coordonnées affichées sur le site Web d'Élections Canada (facultatif)**

**Veillez noter** que vous pouvez fournir un numéro de téléphone ou un lien vers le site Web ou la plateforme de médias sociaux de votre choix lorsque vous déposez votre *Acte de candidature* auprès d'Élections Canada. Vous n'êtes pas obligés de fournir ces renseignements. Les renseignements sont destinés à aider les électeurs à trouver l'information sur la campagne. Élections Canada pourrait fournir ces renseignements sur la page du Service d'information à l'électeur. Veuillez indiquer l'adresse complète du site Web, y compris le préfixe (<http://>, <https://>).

Numéro de téléphone à afficher à elections.ca

Site Web à afficher à elections.ca (y compris le préfixe <http://>, <https://>)

**Adresse du bureau de campagne (facultatif)**

N° de l'unité

N° de la rue

Nom de la rue

Ville

Province ou territoire

Code postal

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la Loi électorale du Canada.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi électorale du Canada. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.



## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la Loi électorale du Canada.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi électorale du Canada. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la Loi électorale du Canada.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi électorale du Canada. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la Loi électorale du Canada.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi électorale du Canada. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs** : Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque** : En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la Loi électorale du Canada.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi électorale du Canada. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la Loi électorale du Canada.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi électorale du Canada. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada*. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada*. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada*. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.



## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada*. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada*. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada*. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada*. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada*. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

## Section F - Électeurs consentant à la candidature (obligatoire)

Nom du candidat \*

Circonscription \*

Année \*

**Déclaration des électeurs :** Je, soussigné(e), consens à la candidature de la personne dont le nom est inscrit ci-dessus. J'ai qualité d'électeur (c'est-à-dire que j'ai la citoyenneté canadienne et que j'aurai au moins 18 ans le jour de l'élection) et je réside dans la circonscription indiquée ci-dessus.

| N° | Nom de l'électeur en lettres moulées | Adresse résidentielle complète (numéro, rue et ville) | Code postal | Signature de l'électeur | Initiales du témoin | Usage interne seulement |
|----|--------------------------------------|---|-------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 1  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 2  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 3  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 4  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 5  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 6  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 7  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 8  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 9  |                                      |   |             |                         |                     |                         |
| 10 |                                      |   |             |                         |                     |                         |

### Témoin des signatures

**Remarque :** En vertu du paragraphe 66(4) de la *Loi électorale du Canada*, le témoin doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les électeurs qui consentent à la candidature résident dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le témoin des signatures de consentement à la candidature ait qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être collectées devant le même témoin.

Nom du témoin \*

Adresse complète du témoin \*

Signature du témoin \*

Les renseignements personnels contenus dans l'*Acte de candidature* présent et dans tous les documents à l'appui sont recueillis afin de déterminer votre éligibilité à vous porter candidat et à être élu à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*.

L'*Acte de candidature* rempli peut être examiné par toute personne au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale. Après la période électorale, l'*Acte de candidature* est soumis au directeur général des élections et devient un document électoral protégé. Les renseignements que contiennent l'*Acte de candidature* et tous les documents à l'appui peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada*. Ils peuvent également être communiqués au sein d'Élections Canada pour administrer les procédures de vote lors d'une élection fédérale et le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder, de corriger, et de protéger vos renseignements personnels. Vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Candidats aux élections et députés élus – Élections PPU 005. Vous pouvez trouver une description du FRP sur le site Web d'Élections Canada.

**Section G - Êtes-vous prêt à soumettre votre candidature?**

- Avez-vous complété l'*Acte de candidature* (EC 20010-1)?
- Tous les champs obligatoires des sections A à E sont-ils remplis?
  - Avez-vous recueilli le nombre requis de signatures d'électeurs à la section F?
    - Pour la plupart des circonscriptions, 100 électeurs doivent consentir à votre candidature
    - Pour les circonscriptions énumérées à l'annexe 3 de la *Loi électorale du Canada*, seulement 50 signatures d'électeurs sont nécessaires
    - Pour assurer le déroulement sans échec du processus de candidature, Élections Canada recommande de recueillir les signatures d'au moins 150 électeurs
- Avez-vous une preuve d'identité autorisée?
- Pour obtenir la liste des pièces d'identité autorisées, visitez se site Web d'Élections Canada
  - Si un délégué de campagne dépose l'*Acte de candidature* en votre nom, il doit apporter une copie de vos pièces d'identité que vous avez préalablement signée
  - Si vous voulez qu'un autre nom apparaisse sur le bulletin de vote, vous devez fournir des documents supplémentaires; visitez le site Web d'Élections Canada pour en savoir plus
- Êtes-vous soutenu par un parti politique?
- Assurez-vous que le parti a soumis la documentation nécessaire à Élections Canada attestant l'appartenance politique que vous avez inscrit dans l'*Acte de candidature* présent
- Avez-vous pris un rendez-vous pour déposer l'*Acte de candidature*?
- Pour faciliter le processus de candidature, prenez un rendez-vous avec le directeur du scrutin afin de finaliser le dépôt de toute la documentation liée à votre candidature
  - La clôture des candidatures est le 21<sup>e</sup> jour avant le jour de l'élection, à 14:00 (heure locale)